



A propos de ma carte de 10ans

Par **wiame**, le **03/02/2009** à **17:18**

bjrrnrnje ss une femme marocaine agée de 36ans, je ss marié avec un fracais au maroc juillet 2005, la je ss en france, j'ai pas la nationalite j'ai que la carte de 10 ans, je lui demande le divorce a l'amiable, car il veut pas d'enfant contraire ce qu'il m'as dit au maroc, pas d'amour en vers moi, pas de tendresse...rnrnma question est ce qu'ils vont me retirer ma carte de 10 ans ou pas?ncar lui meme il m'as dit qu'ils vont me retirer la carte rnrnmerci bien de votre reponce

Par **paradis**, le **03/02/2009** à **19:02**

assalamou alaykoumrnrnnormalement non car tu as obtenu ta carte de 10 ansrnrnma soeur renseigne toi a la préfecture n'écoute pas ton marinnrnpas de 1 ans car celle de 1 ans il peuvent facilement te la retirerrnaprés ton divorcernqu'allah swt te facilite aminernrnle divoce et detester par allah swt mais qu'on ne peut pas faire autrement on na pas le choix que de demander le divorce a l'amiable